



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires**

Aurillac, le 13 décembre 2022

Dossier n° : AE 22.0473

Demandeur : GAEC LAROCHE LAFEUILLE

Date d'enregistrement de la demande : 24/11/2022

Date limite de candidature : 23/02/2023

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 23/03/2023.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
MOUSSAGES	13,08	GALVAING Anne	Section A 638,743,1175,1230,1235,1294j k, Section B 276,277,278,599,602jkl,
DRUGEAC	40,28	BERTHELIER Denise	Section ZN 33, Section ZO 12a,12e,12dj,dk,24jk,96bj,bk, c, 103aj,ak,al,b, Section ZP 72,73,201,
ALLY	9,75	MEYNIAL-LANCTEAU Eliane	Section YL 55, Section YI 75,
ALLY	9,46	JARRIGE Régine	Section YE 43,47, Section YI 71
DRUGEAC	6,67	ROCHE J-Louis	Section ZO 29, bj,bk, 29c,99j,99K, Section ZS 72
ALLY	33,42	ROCHE J-Louis	Section YE 7,12jlm,15,18,23,26,42jkl,90,92 ,114jk, Section YH 10jkl,11jl, Section YI 29aj,ak,b, Section YK 3j,6jk,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière